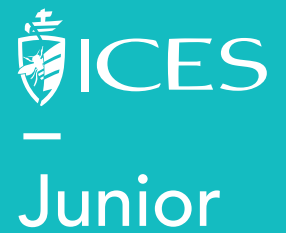


Traduction & Interprétariat



PARTENARIAT ICES / ENTREPRISES

Votre société ou votre organisation est confrontée à des besoins de traduction ou d'interprétariat, d'accueil de délégations étrangères ou d'organisation d'événements internationaux. Soutenez les étudiants en licence de langues et civilisations étrangères en leur confiant des tâches, en appui des traducteurs-interprètes professionnels.

Les étudiants maîtrisent parfaitement l'anglais ainsi qu'une deuxième langue (allemand, espagnol, italien ou russe). Le chinois, l'arabe, le japonais et le portugais sont également enseignés à l'ICES.



langues étrangères
enseignées à l'ICES

« *Décloisonner l'université
et l'ouvrir au monde
professionnel est un des
objectifs d'ICES Junior.* »

*Guillaume ANDRÉ, directeur
du pôle Entreprises de l'ICES*



Objectifs

L'objectif de l'étudiant ou du groupe d'étudiants est de mettre leurs compétences en langues étrangères à la disposition de votre organisation :

- Traductions littéraires, techniques ou audio-visuelles
- Missions d'interprétariat
- Accueil et encadrement de groupes étrangers dans le cadre de visites d'entreprise, culturelles ou sportives
- Missions de communication ponctuelles
- Participation à l'organisation d'événements culturels ou commerciaux (salons, festivals, expositions...)

Les étudiants ne remplacent pas les services d'un interprète-traducteur professionnel mais viennent en appui.

Contact

Département Langues
Directrice Diane NICOLAS

Responsable de l'option Monde professionnel
Lucie HERBRETEAU (l-herbreteau@ices.fr)

Tarifs : Les prestations d'ICES Junior sont gratuites. L'organisation défraie les étudiants le cas échéant.

L'ICES demande aux entreprises partenaires le versement de la taxe d'apprentissage au profit de l'établissement.

Contact pôle Entreprises : entreprises@ices.fr

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général,
sous contrat avec l'État, à but non lucratif.
Organisme de formation professionnelle n° 52 85 01174 85

ices.fr

Organisation et planning

Les étudiants sont supervisés hebdomadairement par un professionnel de l'option « Monde professionnel ». Une mission nécessite toujours une certaine préparation et doit s'intégrer dans le cursus universitaire. Un certain délai est nécessaire au responsable pour l'organisation et la réussite de la mission demandée.

⚠ Le travail réalisé par les étudiant ne sauraient engager la responsabilité de l'université.

Les étudiants de l'ICES au service des entreprises

Les étudiants de la filière Langues peuvent se mettre au service des entreprises à l'occasion de missions précises, de stages ou de séjours d'étude à l'étranger.

Contact : dnicolas@ices.fr